

Direction des Sports  
JPB/FSM/SH/MLL

N°308/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Signature avec le Comité Régional d'Ile de France de Boxe (Fédération Française de Boxe) et l'Association Boxing Gym de Gonesse d'une convention de partenariat pour le développement d'une action de proximité autour de l'activité Boxe.

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que le projet sportif municipal comporte un axe visant à accompagner et soutenir les associations sportives,

**Considérant** que la pratique de la boxe est un outil éducatif qui favorise le développement de la pratique sportive chez jeunes,

**Considérant que** le projet « Boxer ensemble » correspond à une attente forte de la part d'une partie de la population de la Ville de Gonesse,

**Considérant** le partenariat envisagé pour cette action entre la Ville de Gonesse, l'Association Boxing Gym de Gonesse et le Comité Régional de l'Ile de France de Boxe de la Fédération Française de Boxe,

**Considérant** que cette activité nécessite la mise à disposition d'un équipement sportif adapté,

**Considérant** la proposition de convention de partenariat par l'Association Boxing Gym de Gonesse et le Comité Régional de l'Ile de France de Boxe de la Fédération Française de Boxe.

**DECIDE**

- **De Signer** avec l'Association Boxing Gym de Gonesse et le Comité Régional de l'Ile de France de Boxe de la Fédération Française de Boxe, la convention de partenariat jointe à la présente décision.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 19 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **23 SEP. 2022**

Mis en ligne, le : **23 SEP. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec le Comité Régional d'Ile de France de Boxe (Fédération

Objet de l'acte : Française de Boxe) et l'Association Boxing Gym de Gonesse d'une convention de partenariat pour le développement d'une action de proximité autour de l'activité Boxe.

.....  
Date de décision: 19/09/2022

Date de réception de l'accusé 23/09/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022DECISION308

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220919-2022DECISION308-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Décision 308.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20220919-2022DECISION308-AI-1-1\_1.pdf )